



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-ÉDOUARD
COMTÉ DE LAVIOLETTE – SAINT-MAURICE**



Procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil municipal de Lac-Édouard, tenue le 9 septembre 2025 à la salle des sessions.

Cette séance est présidée par le maire, monsieur Larry Bernier. Étaient également présents messieurs les conseillers Jean Bernier, Jean-Raymond Côté, Adrien Francoeur, Patrick Matton et Henry Rioux formant quorum.

Était également présent, monsieur Pierre Arseneault, directeur général et greffier-trésorier.

Le maire, monsieur Larry Bernier, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et lit la pensée du jour.

57-25 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Patrick Matton ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Henry Rioux ;

ET RÉSOLU

1. « Souffrant d'insomnie, j'échangerais un matelas de plumes contre un sommeil de plomb. » Pierre Dac
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 août 2025
4. Correspondance
5. Résolution adoptant les comptes
6. Résolution concernant la consultation sur le projet Maisons Canada 2025 du gouvernement du Canada
7. Résolution nommant une personne au sein du Comité consultatif d'urbanisme
8. Affaires nouvelles : Tour du Lac
9. Période de questions du public
10. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



58-25 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 12 AOÛT 2025

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Francoeur ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Raymond Côté ;

ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 août 2025 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

- 1- Nous avons reçu une mise en demeure de M. Luc Grondin pour l'imposition des frais en lien avec le déneigement et l'entretien du chemin dans la Baie des Rats et Île Eaton, donc nous allons aux petites créances parce que M. Grondin n'est pas satisfait que ces frais se retrouvent sur le compte de taxes.
- 2- Madame Juliette Parent, monsieur Étienne Parent et monsieur Émile Parent nous poursuivent pour une valeur de 14 500 \$ (perte de valeur du bâtiment et ses matériaux, etc.) en lien avec un hangar à bateau qui a dû être démoli au cours du printemps. Il faut mentionner qu'il y avait déjà eu un jugement de la Cour obligeant la démolition du hangar pour non-respect des limites et contraintes du permis d'entretien remis par la Municipalité.

59-25 RÉOLUTION ADOPTANT LES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Patrick Matton ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Henry Rioux ;

ET RÉSOLU :

QUE le greffier-trésorier soit autorisé à effectuer le paiement des comptes et avise les membres du Conseil que la municipalité possède les crédits nécessaires pour payer lesdites dépenses.

Total : 30 538,38 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



60-25 RÉOLUTION CONCERNANT LA CONSULTATION SUR LE PROJET MAISONS CANADA 2025 DU GOUVERNEMENT DU CANADA

CONSIDÉRANT QUE, pour répondre à la crise du logement, le gouvernement Carney a annoncé la mise en place d'une nouvelle entité *chargée de construire des logements abordables, d'offrir du financement aux constructeurs d'habitations abordables et de catalyser une industrie de la construction domiciliaire plus productive, appelée Maisons Canada* ;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et orientations qui structureront le programme Maisons Canada présentés dans le document *Guide de sondage du marché* est actuellement en consultation visant une mise en œuvre en 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE les deux objectifs de Maisons Canada sera de *construire des logements abordables à grande échelle* et de *construire plus vite, mieux et plus intelligemment*;

CONSIDÉRANT QU'il est clairement annoncé l'intention de miser sur le soutien des projets d'envergure et que les critères de sélection des investissements seront d'abord le nombre important de logements des projets sélectionnés ;

CONSIDÉRANT QUE la situation du manque de logements locatifs, qu'ils soient sociaux, abordables ou réguliers, n'est pas qu'un enjeu urbain mais affecte toutes les régions du Québec affichant trop souvent des taux d'inoccupation en deçà du 1% ;

CONSIDÉRANT l'impact du manque de logements sur les démarches d'attractivité des territoires hors des grands centres pour répondre aux besoins criants de main-d'œuvre des entreprises et commerces en région ainsi que sur les efforts de régionalisation de l'immigration du gouvernement du Québec et des élus locaux ;

CONSIDÉRANT QUE toutes les collectivités quelle que soit leur taille, pas seulement les plus grandes agglomérations, doivent avoir accès à cet éventuel programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme doit contribuer aux efforts des collectivités locales de dynamisation et d'occupation du territoire essentiels à la vitalité économique et sociale du Québec et du Canada;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bernier ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Raymond Côté ;

ET RÉSOLU :

QU'après recommandation de la FQM auprès du ministre du Logement, des Infrastructures et des Collectivités, l'honorable Gregor Robertson,

QUE Maisons Canada soutienne autant les communautés en région que les grands projets de développement immobilier en adoptant une approche adaptée et modulée, basée sur l'importance des besoins et l'impact des projets pour les collectivités et non sur le nombre d'unités que contient un projet ;

QUE Maisons Canada reconnaisse les compétences des gouvernements locaux ;

Que le programme Maisons Canada prévoit un volet distinct pour les collectivités locales et géré par celles-ci afin de répondre aux besoins en logement des régions du Québec;



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-ÉDOUARD
COMTÉ DE LAVIOLETTE – SAINT-MAURICE**



QUE soit facilité et accéléré la négociation et la conclusion des ententes Fédérale-Québec afin que les communautés bénéficient rapidement de ces opportunités accélérant la création de logements.

Que copie de cette résolution soit transmise aux personnes et organisations suivantes :

- Honorable Mark Carney, premier ministre du Canada
- Honorable Gregor Robertson, Ministre du Logement et de l'Infrastructure fédéral
- M. François Legault, premier ministre du Québec
- Mme France-Élaine Duranceau, ministre délégué à l'habitation
- Honorable François-Philippe Champagne, député de Saint-Maurice-Champlain
- Fédération québécoise des municipalités (FQM)
- Fédération canadienne des municipalités (FCM)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**61-25 RÉOLUTION NOMMANT UNE PERSONNE À TITRE DE MEMBRE DU
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme doit être composé de trois membres;

ATTENDU QU'un poste est vacant au sein de ce comité ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Francoeur ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Patrick Matton ;

ET RÉSOLU :

QUE ce Conseil nomme madame Tanya Cassivi, à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Lac-Édouard.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

Monsieur le maire, Larry Bernier, lit les principales nouvelles du Tour du Lac et informe les personnes présentes que le journal mensuel sera disponible en version électronique sur le site de la municipalité le 2^e mercredi du mois.



PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Question de M. Pierre Lachance :

À l'approche des élections municipales, je me demande qui se représente et qui ne se représente pas au Conseil, pour ainsi aider ceux qui veulent postuler à prendre la bonne décision et aux bons numéros.

Réponse de M. Larry Bernier, maire :

M. Bernier fait un tour de table et consulte les conseillers présents :

M. Patrick Matton, siège #2, se représente,

M. Jean Bernier, siège #3, se représente,

M. Jean-Raymond Côté, siège #1, ne se représente pas,

M. Larry Bernier, maire, ne se représente pas,

M. Henry Rioux, siège #4, se représente,

M. Adrien Francoeur, siège #5, ne se représente pas,

Le siège #6 est vacant depuis le 12 novembre 2024.

Donc les sièges qui seront libres sont les numéros 1, 5, 6 et maire.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la levée de l'assemblée.

Pierre Arseneault
Directeur général et greffier-
trésorier

Larry Bernier
Maire